

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 4 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 4 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chamouille est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Francis LÉAUTÉ, Maire.

Etaient présents : CARON Caroline, HUMBERT Marcel, DEWULF Pascal, BOUSARD Bruno, MOREAUX Marc, AUBERT Virgile, GLÉRON-LE ROUX, LUGAND Christine.

Absent : CORNETTE Louis

Date de convocation : 31/12/2021

Compte rendu de la précédente réunion :

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte rendu de la dernière réunion du 21 décembre 2021.

Aucune autre observation n'étant formulée, les membres présents sont invités à signer le registre.

Secrétaire de séance : Pascal DEWULF

I) Parcelles AB 112, AB 183, AB 261 – Rue Henri d'Ersu :

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération n° 2021/33 du 21/12/2021 concernant les parcelles AB 112, AB 183, AB 261 – Rue Henri d'Ersu – frais de notaire.

M. le Maire propose au conseil municipal de préempter les parcelles cadastrées AB 112, 183 et 261 sise 1 Rue Henri d'Ersu, d'une superficie de 3a 81ca pour un montant de 55 000,00 €, à savoir : 50 000 € pour l'immeuble et 5 000,00 € pour les frais d'agence, auquel il faut ajouter l'ensemble des frais de notaire afférents à cette acquisition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

* d'annuler et de remplacer la délibération n° 2021/33 du 21/12/2021,

* d'autoriser M. le Maire à :

- Préempter les parcelles cadastrées AB 112, AB 183 et AB 261 sise 1 Rue Henri d'Ersu, d'une superficie totale de 3a 81ca pour un montant de 55 000,00 € décomposé comme suit, 50 000,00 € pour l'immeuble et 5 000,00 € pour les frais d'agence.
- Inscrire au budget, ladite somme de 55 000,00 € mentionnée ci-dessus, pour l'acquisition des parcelles cadastrées section AB 112, AB 183 et AB 261 sise 1 Rue Henri d'Ersu, d'une superficie totale de 3a 81ca et à régler ladite somme de 55 000,00 €.
- Inscrire au budget l'ensemble des frais de notaire afférents à la vente des parcelles cadastrées section AB 112, AB 183 et AB 261 sise 1 Rue Henri d'Ersu, d'une superficie totale de 3a 81ca et à régler lesdits frais de notaire.
- A signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

II) Demande d'aide :

M. le Maire sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à venir en aide à M. Gérard PREVOST, employé communal, pour participer au financement des obsèques de sa fille.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 4 JANVIER 2022**

- * de participer au financement des frais d'obsèques de Mlle Natacha LETOURNEAU. Le montant pris en charge par la commune correspondra au solde restant à charge pour la famille (Facture n°A2201001 d'un montant de 3 316,63 €) après déduction des différentes aides auxquelles elle pourra prétendre.
- * de verser cette participation directement auprès des pompes funèbres EVRARD de Montaigu.

III) Questions diverses :

* M. le Maire explique qu'en raison de la crise sanitaire, la cérémonie des vœux, initialement prévue le 15 janvier, est annulée. Il propose de reconduire la distribution de galettes des rois dans chaque foyer. Elle se fera le samedi 8 janvier après midi par les conseillers.

* M. le Maire, en concertation avec M. Claude COLLANGE, Maire de Neuville sur Ailette, propose d'équiper l'école des deux Vallées de capteurs de CO2. Cela représente 9 classes. Le coût moyen d'un capteur efficace peut varier entre 100 et 150 €, dépenses prises en charge par les communes de Chamouille et Neuville sur Ailette.

Caroline CARON demande si une partie du coût peut être prise en charge par l'Etat.
L'ensemble des conseillers approuve cette proposition.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 40.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

CARON Caroline

HUMBERT Marcel

LÉAUTÉ Francis

MOREAUX Marc

BOUSARD Bruno

DEWULF Pascal

AUBERT Virgile

LUGAND Christine

GLÉRON-LE ROUX Stéphanie